



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Identification de la substance ou de la préparation** **Bel-Ray SL-2 Semi-Synthetic 2T Engine Oil**

**Code de produit** 99460  
**Numéro MSDS** 6422  
**N° version** 1,0  
**Date de révision** le 08-Juin-2010  
**Fabricant**

Bel-Ray Company, Inc.  
P.O. Box 526  
Farmingdale, NJ 07727  
Les Etats-Unis d'Amérique  
+1 732 938 2421  
CHEMTREC : 800-424-9300 (USA)  
CHEMTREC : +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Bel-Ray Europe S.A.  
Avenue Louise, 304  
Bruxelles-Brussel, B-1050  
Belgique  
+32 (0) 2 540 84 52  
Europe : +32 (0) 2 201 18 87  
Europe Emergency : 112

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Dangers physiques** Non classé comme présentant un risque physique.  
**Dangers pour la santé** Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.  
**Dangers pour l'Environnement** Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.  
**Risques particuliers** Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.  
**Symptômes principaux** Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses.

## 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Xn;R65	64742-47-8	20 - 40	232-366-4	N°
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7, 8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0, 64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6, 64742-58-1, 72623-86-0			20 - 40		N°

# : Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Inhalation** Sortir au grand air. Si nécessaire, consulter un médecin.  
**Contact avec la peau** Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  
**Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  
**Ingestion** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

## Conseils généraux

Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### Moyen d'extinction approprié

Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### Procédures de confinement

Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.

### Méthodes de nettoyage

Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter toute exposition prolongée. Se laver abondamment après toute manipulation.

### Stockage

Température ambiante - conditions normales. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

#### Belgique

##### Composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)  
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4,  
64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7,  
8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0,  
64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6,  
64742-58-1, 72623-86-0

Cat.

VME  
VLCT

Valeur

200.0000 mg/m<sup>3</sup>  
10.0000 mg/m<sup>3</sup>

Forme

Vapeur.  
Brouillard.

VME

5.0000 mg/m<sup>3</sup>

Brouillard.

#### Danemark

##### Composants

Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4,  
64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7,  
8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0,  
64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6,  
64742-58-1, 72623-86-0

Cat.

Vle

Valeur

1.0000 mg/m<sup>3</sup>

Forme

Brouillard.

#### Italie

##### Composants

Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4,  
64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7,  
8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0,  
64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6,  
64742-58-1, 72623-86-0

Cat.

VLCT

Valeur

10.0000 mg/m<sup>3</sup>

Forme

Brouillard.

VME

5.0000 mg/m<sup>3</sup>

Brouillard.

#### Pays-Bas

##### Composants

Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4,  
64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7,  
8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0,  
64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6,  
64742-58-1, 72623-86-0

Cat.

VME

Valeur

5.0000 mg/m<sup>3</sup>

Forme

Brouillard.

<b>Espagne</b>			
<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7, 8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0, 64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6, 64742-58-1, 72623-86-0	VLCT	10.0000 mg/m3	Brouillard.
	VME	5.0000 mg/m3	Brouillard.
<b>Suède</b>			
<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	VLCT	500.0000 mg/m3	
	VME	350.0000 mg/m3	
Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7, 8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0, 64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6, 64742-58-1, 72623-86-0	VLCT	3.0000 mg/m3	Brouillard.
	VME	1.0000 mg/m3	Brouillard.

**Contrôles de l'exposition** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains** Non nécessaire en général.
- Protection des yeux** Non nécessaire en général.
- Protection de la peau et du corps** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Généralités** Pour usage industriel seulement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.

**Mesures d'hygiène** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Huileux.
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	200 °C (392 °F)
<b>Point d'éclair</b>	86 °C (186,8 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	0,2162 hPa évalué
<b>Masse volumique</b>	862 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Négligiable
<b>Solubilité (autre)</b>	Huile Solvants
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	40,66 cSt @ 40 °C (104 °F)
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.

<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'autocombustion</b>	210 °C (410 °F) évalué
<b>COV</b>	30 %
<b>Pourcentage de composés volatils</b>	30,02 % évalué

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Irritants. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.
<b>Stabilité</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation.
<b>Toxicité chronique</b>	L'inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
<b>Mutagénicité</b>	Aucune donnée n'indique que ce produit, ou tout composant présent à des teneurs supérieures à 0,1 %, est mutagène ou génotoxique.
<b>Reproductivité</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
<b>Épidémiologie</b>	Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.
<b>Effets locaux</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut provoquer une irritation cutanée.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Données écotoxicologiques

Produit	Résultats d'essais
Bel-Ray SL-2 Semi-Synthetic 2T Engine Oil (Mélange)	CL50 Poisson : 9,6652 mg(l 96.00 heures évalué
Composants	Résultats d'essais
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) : 2,9 mg(l 96.00 heures

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

<b>Écotoxicité</b>	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions de traitement</b>	Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.
<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>ADR</b>	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
<b>IATA</b>	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
<b>IMDG</b>	Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

<b>Étiquetage</b>	
<b>Contient</b>	1,3,4-THIADIAZOLE, 2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-, DIOCTYL DISULFIDE, Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Interchangeable base oils, one or more : 64741-88-4, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-55-8, 64742-54-7, 8042-47-5, 64741-89-5, 64742-01-4, 64742-65-0, 64742-57-0, 64741-95-3, 64742-62-7, 64642-53-6, 64742-58-1, 72623-86-0

**Autres réglementations**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

**Classe de danger pour l'eau****VwVwS**

WGK1

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3**

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Statut de l'inventaire**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Aucun
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Aucun
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Aucun
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

**Avis de non-responsabilité**

Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release and is not to be considered a warranty or quality specification. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text.

**Date d'émission**

le 08-Juin-2010